

Aux destinataires
de la présente consultation

Notre réf. JMC/SDE
Votre réf.

Date **05 JUIL. 2010**

Consultation sur l'avant-projet de loi sur les agglomérations

Mesdames, Messieurs,

La Commission extraparlamentaire nommée par le Conseil d'Etat pour élaborer un avant-projet de révision de loi sur les agglomérations a remis le résultat de ses travaux à notre Département.

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet de la Commission et du rapport qui l'accompagne, le Conseil d'Etat nous a chargé de mettre ces textes en consultation sans se prononcer sur leur contenu et leur portée.

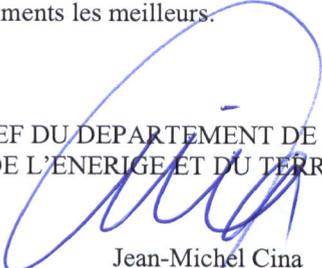
Compte tenu de l'importance de l'objet traité, la consultation est très large. Elle s'adresse notamment aux collectivités publiques, aux milieux politiques, touristiques, économiques, syndicaux et écologiques.

Le délai de réponse à cette consultation est fixé au **30 septembre 2010**.

Vos commentaires et remarques sont à adresser au **Service du développement économique, Case postale 478, 1951 Sion**.

En vous remerciant d'ores et déjà d'accorder la plus grande attention à l'examen de ces textes, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les meilleurs.

LE CHEF DU DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE,
DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE :



Jean-Michel Cina

Annexes : - avant-projet de loi sur les agglomérations
- rapport explicatif accompagnant l'avant-projet

Ces documents - ainsi que la liste des consultés - sont également disponibles à l'adresse Internet www.vs.ch (Procédures de consultation).